

Procès-verbal

Assemblée Générale du 31 mai 2012

Présents :

Comité : A. Burri, M. Fassbind (trésorier), M. Honegger (secrétaire), P. Tosi
J. Locher (président), F. Reverdin, G. Spescha, F. Lombard, O. Urfer

Vérificateurs : P. Dayer

Membres : Les membres de l'association présents à l'assemblée sont estimés à 50 personnes.

Excusés : D. de Castelberg, D. Serdaly

La séance est ouverte à 20h20 sous la présidence de Monsieur J. Locher.

1) Approbation du PV de l'Assemblée Générale précédente

Le procès-verbal de la précédente Assemblée Générale du 15 juin 2011 n'est pas lu in extenso et à haute voix pour la première fois dans l'histoire de l'AIC, ce document étant dorénavant disponible sur le site internet de l'AIC à l'adresse suivante : www.aic1231.ch

Le procès-verbal est approuvé à la majorité par l'Assemblée Générale.

Pour les prochaines Assemblées Générales, une copie papier du procès-verbal sera mise à disposition pour celles et ceux qui ne pratiquent pas internet.

2) Rapport du président et des membres du Comité

Le président J. Locher présente le rapport d'activité 2011/2012 à l'assemblée.

-Le Comité s'est réuni à 4 reprises durant l'année écoulé. Le repas annuel du comité a eu lieu au restaurant du « Vallon » à Conches.

-Le repas automnal du 15 octobre 2011 a été un franc succès. Environ 100kg de fromage ont été raclé par Monsieur Dumoulin, décédé en janvier 2012. Les habitants de Conches ont également profité de 22 bouteilles de vin blanc, 100 kg de soupe de courge, 6 kg de pain ainsi qu'une quantité industrielle de crêpes et de Nutella. La prochaine fête automnale aura lieu le 13 octobre prochain.

-Concernant le processus d'opposition au projet de déclassement Malagnou-Paumièr, M. Jean Locher passe la parole à M. Alain Burri qui expose les faits suivants :

L'AIC rappelle qu'elle a fait opposition au déclassement Malagnou / Paumièr ainsi qu' au Plan Directeur Cantonal par le biais de l'avocat Me Membrez.

Les frais liés à ces oppositions ont coûté la somme de 11'934.- en 2011.

L'avancement de la procédure pour le Plan Directeur Cantonal est pratiquement stoppé car il y a eu énormément d'oppositions, dont celle de l'AIC. Le Conseiller d'Etat François Longchamp, actuellement en charge de ce dossier, a donc décidé de le retravailler afin de trouver un consensus plus large principalement auprès des communes.

Sur ce point donc, on ne devrait pas avoir plus de frais en 2012.

Par contre le processus continue, quoique ralenti par le référendum lancé et gagné contre le plan localisé de quartier du Chemin Challendin, pour le déclassement du secteur Malagnou Paumière.

Le rapporteur du Grand Conseil doit maintenant faire son rapport et le transmettre au Grand Conseil qui décidera quelle attitude adopter face au projet de loi.

Il est probable qu'il vote positivement sur ce projet et nous aurons alors les choix suivants :

- 1) Lancer un référendum au niveau cantonal
- 2) Lancer un recours au Tribunal administratif au motif que nos arguments juridiques n'ont pas été pris en compte.
- 3) Lancer un référendum et un recours au Tribunal administratif.

Rappelons ici, que le but de l'AIC, suivant la volonté de l'Assemblée Générale 2011, est d'amener les autorités à négocier une densification de la zone villa car on peut légalement doubler la densité des zones à construire en faisant du bâti villageois (0.4) sans toutefois déclasser la zone villa actuelle (0.2).

Quel que soit le scénario choisi, nous devons nous attendre à des dépenses supplémentaires pour le suivi juridique en 2012 allant de 5'000 à 10'000.- et il vaut mieux s'y préparer dès à présent.

Au niveau financier, l'AIC a le choix de continuer à puiser dans ses réserves ou de mettre sur pied un fond spécial alimenté par vos dons qui serait dédié uniquement au traitement de ces deux oppositions.

- 1) Si on puise dans les réserves de l'AIC, il reste actuellement environ une vingtaine de milliers de CHF, on risque de ne plus pouvoir réagir rapidement si un autre problème devait apparaître dans le secteur de Conches.
- 2) Si on crée un fond dédié uniquement à ces deux oppositions et que 100 Conchois versent 100.- chacun, on peut continuer notre combat au minimum pendant 1 année et préserver la capacité de l'AIC de réagir rapidement à d'autres imprévus.
Si le montant minimum de 4'000.- n'est pas atteint, nous rembourserons alors les montants versés par chaque donateur et nous arrêteront les oppositions en cours.
Le comité de l'AIC soutient la solution du fond spécial.

Après une longue discussion entre divers habitants de Conches et les membres du Comité, il semble que la solution la plus cohérente est d'augmenter la cotisation de base et d'envisager de payer les éventuelles dépenses futures concernant les frais liés au processus de déclassement pas ce biais. Bien que la situation ne soit pas totalement claire, il est décidé de procéder à un vote de principe.

Vote 1 : Veut-on investir plus d'argent dans les dépenses liées au processus de déclassement ?

Résultat : Oui à la majorité.

Vote 2 : Est-on d'accord de continuer à prendre l'argent pour les futures dépenses dédiées au processus de déclassement sur le compte unique et habituel de l'AIC ?

Résultat : Oui à la majorité.

Monsieur Jean Locher remercie l'Assemblée Générale pour ces votes et souligne qu'il a entendu le message concernant la pertinence des dépenses juridiques à venir. En cas de doute, le Comité convoquera une Assemblée Générale Extraordinaire.

-En ce qui concerne la Fête du Centenaire, M. Jean Locher informe l'assemblée que le projet de livre (édition augmentée) sur l'Ecole de Conches a été abandonné pour manque de substance et qu'un comité d'organisation spécifique pour la gestion de la Fête a été créé en février 2012. Il passe la parole au responsable de ce comité, M. Olivier Urfer : Celui-ci expose brièvement le concept de la Fête du Centenaire, prévu le 4 mai 2013, en précisant qu'environ 500 personnes sont attendues. Le budget estimé est d'env. Frs. 41'000.—, en principe pris en charge par la Commune de Chêne-Bougeries, les repas étant financés par les participants à leur inscription. A noter que le comité spécifique s'est réuni 5 fois depuis le mois de février 2012 et est composé de Sophie Locher, Frédéric Réverdin et Denise de Castelberg.

-Chartes des Jardins : Jean Locher indique qu'un mouvement a été créé pour dynamiser la charte et passe la parole à M. Magnin, qui présente les nouveaux emblèmes en bois, les anciens se dégradant trop rapidement, et expose brièvement le nouveau processus de prise de contact avec tous les habitants de Conches pour susciter de nouvelles adhésions.

3) Rapport du trésorier et des vérificateurs des comptes

M. Fassbind présente l'état financier de l'association et les projets exécutés en 2011.

Le compte d'exploitation et le bilan de l'association sont présentés à l'Assemblée Générale, qui en prend connaissance. Les pertes de l'exercice 2011 se montent à 11'617.80 CHF (à noter que sans les dépenses liées au processus juridiques de déclassement Malagnou-Paumière, il y aurait un bénéfice de 300.—CHF). Le trésorier remercie les membres qui ont payé leur cotisation.

Les vérificateurs des comptes pour l'exercice sous revue étaient Messieurs Denis Serdaly et Pierre Dayer. Ce dernier présente le rapport à l'Assemblée Générale, qui en prend connaissance.

Les vérificateurs remercient le trésorier pour la bonne tenue des écritures et recommandent l'acceptation des comptes.

4) Approbations des comptes et décharge au comité

Après audition des différents rapports, le président demande à l'Assemblée Générale de bien vouloir voter l'approbation des rapports, des comptes et la décharge au comité.

VOTE : Les rapports sont approuvés à l'unanimité par l'Assemblée Générale.

VOTE : Les comptes sont approuvés à l'unanimité par l'Assemblée Générale.

VOTE : La décharge est votée à l'unanimité par l'Assemblée Générale.

Le président remercie l'assemblée pour ces votes.

5) Fixation de la cotisation annuelle

Le président demande à l'Assemblée Générale de bien vouloir voter pour augmenter la cotisation annuelle de l'association à 40.- francs, en tenant compte des décisions prises au point 2 du présent procès-verbal

VOTE : Ce montant est voté à l'unanimité par l'Assemblée Générale.

6) Election du comité et des vérifications des comptes

Les membres suivants du comité démissionnent :

Monsieur M. Honegger

Les membres suivants du comité ne se représentent pas:

Néant

Les membres suivants du comité se représentent:

Mesdames P. Tosi, D. de Castelberg, G. Spescha

Messieurs A. Burri, M. Fassbind, F. Lombard, J. Locher, F. Reverdin, O. Urfer

Nouvelles admissions au comité:

Monsieur P. Saba

Mademoiselle S. Locher

VOTE : Le comité est élu à l'unanimité.

Le président remercie l'assemblée pour ces votes.

Le président présente la liste des vérificateurs de comptes, soit Messieurs Denis Serdaly et Pierre Dayer, et demande de procéder à leur réélection.

VOTE : Les vérificateurs de comptes sont élus à l'unanimité.

7) Questions et divers

-Un intervenant demande s'il est judicieux de publier en ligne le procès-verbal de l'Assemblée Générale alors que celui-ci donne des indications financières importantes. Le Comité souligne la pertinence de cette remarque et adaptera sa position.

-Un intervenant évoque le projet de réalisation de gendarmes-couchés dans le Chemin de Conches ainsi que les problèmes liés à la sortie de ce chemin sur la route de Florissant. Il regrette la prolifération des toiles vertes en plastique sur les haies de notre quartier. Jean Locher transmettra ces remarques à M. Karr qui est en charge de ce dossier à la Commune.

-Un intervenant demande de compléter la piste cyclable entre le Chemin Rieu et le Chemin Le Corbusier sur la Route de Malagnou. Monsieur Jean Locher transmettra également ces remarques à M. Karr, bien que le secteur soit hors du périmètre de Conches.

-Un intervenant souhaite remercier la Commune pour la présence plus visible de la Police dans les chemins du quartier.

La séance est levée à 21h40, suivie d'un exposé sur l'arrivée de la fibre optique à Conches, présenté par M. Gudet, responsable de l'activité télécom aux SIG.

La soirée est clôturée avec la verrée habituelle.